Nations Unies S/2016/550



Conseil de sécurité

Distr. générale
20 juin 2016

Original : français

Lettre datée du 20 juin 2016, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Conformément à la résolution 2227 (2015) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une note verbale datée du 20 juin 2016 par laquelle la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies transmet au Conseil le douzième rapport sur les actions menées par les forces françaises en soutien à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali. Ce rapport porte sur la période du 1er mars au 1er juin 2016 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) **BAN** Ki-moon

16-10291 (F) 220616 220616



Annexe

En application du paragraphe 27 de la résolution 2227 (2015) adoptée par le Conseil de sécurité le 29 juin 2015, la France prie le Secrétaire général de trouver ci-joint le rapport sur les actions menées du 1er mars au 1er juin 2016 par les forces françaises en soutien à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (voir pièce jointe).

La Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies serait reconnaissante au Secrétaire général de bien vouloir porter ce rapport à la connaissance des membres du Conseil de sécurité.

Pièce jointe

Rapport n[o] 12 concernant le soutien apporté par les forces françaises à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, portant sur la période du 1[er] mars au 1[er] juin 2016

Référence : Résolution 2227 (2015) adoptée par le Conseil de sécurité le 29 juin 2015

Ce rapport, le douzième depuis la création de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), synthétise les actions menées du 1[er] mars au 1[er] juin 2016 par les forces françaises en soutien à la MINUSMA.

Depuis le 1[er] mars 2016, aucune action en réaction à un danger grave et imminent n'a été conduite.